

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

VU le décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

VU le décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 2017-903 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des Conseillers territoriaux socio-éducatifs,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale de la catégorie A dans sa séance du 30 juin 2020,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix au titre de l'année 2020 :

- Attaché :
  - Isabelle BELOTTI
- Ingénieur :
  - Eric ROUSSEL
- Attaché de conservation :
  - Joël LECLERC
- Conseiller socio-éducatif :
  - Laurence CASABIANCA FLEURY

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
du Département,

  
Guy CARRIEU